



Thème 3

adopté CDFN juin 2019

001 Transition écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique

002

003 Nos sociétés sont confrontées à d'immenses défis. La crise économique de 2008 a entraîné un cycle de profondes régressions sociales, les politiques néolibérales s'accroissant. Aucune réponse n'a été apportée à la dérégulation financière, cause de la déflagration économique. Au contraire, les politiques menées conduisent à de nouveaux cycles de spéculation, et aujourd'hui un nouveau krach menace. L'affaissement de long terme de la croissance économique s'accompagne de politiques toujours plus agressives envers les biens publics : privatisations, accaparement des terres et extension de la marchandisation sont la norme. Les États se mettent ainsi au service des multinationales en favorisant cette accumulation du capital par dépossession d'acquis sociaux et de biens communs. Le pouvoir économique, mais également politique de ces multinationales se renforce : échappant en toute impunité à l'impôt alors que les niveaux de capitalisation peuvent dépasser aujourd'hui le PIB de nombreux pays, elles bénéficient en outre de nouveaux pouvoirs juridiques confiés par les États via la signature de traités de libre-échange. Au mépris des principes de souveraineté démocratique, des entreprises peuvent aujourd'hui chercher à sanctionner les choix politiques de gouvernements élus.

004 L'ensemble de ces politiques ont pour effet de voir le fossé s'élargir entre riches et pauvres, entre puissants et précaires, entre pays du Nord et du Sud, à l'échelle de la planète et au sein de nos sociétés, aiguissant les tensions géopolitiques et affaiblissant profondément le lien social et les solidarités.

005 Cette recherche effrénée de l'accumulation a également pour effet de mettre en danger nos écosystèmes en dérégulant le climat et la nature sous l'intensification des rejets de gaz à effets de serre, de polluants dans l'air, l'eau et le sol. Si cette crise environnementale appelle des réponses à tous les niveaux, les gouvernements ont une responsabilité historique tant la réponse au défi environnemental implique des transformations systémiques. Il y a urgence à bifurquer vers un mode de production qui ne soit plus dépendant des énergies fossiles, favorisant l'efficacité et la sobriété énergétiques. Nos sociétés doivent faire de la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux leur priorité, et l'extension des services publics est une des réponses des plus efficaces et urgentes à mettre en œuvre. Le financement de cette transition doit respecter le principe de la responsabilité commune mais différenciée inscrite dans l'accord de Paris. Alors que les populations les plus pauvres, à l'échelle de la planète ou dans nos sociétés, sont les premières victimes du dérèglement déjà à l'œuvre, cette transition pour être juste socialement implique que les premiers responsables soient les principaux contributeurs et que le financement s'accompagne d'une remise en cause des inégalités.

006 Enfin, sur le terrain politique nous assistons à une évolution majeure : les politiques liées à la mondialisation libérale et à l'austérité généralisée font l'objet d'un rejet de plus en plus net de la part des populations. Le projet néolibéral a vu sa légitimité se déliter suite à la crise de 2008 et le traitement austéritaire de choc imposé par les gouvernements. Ces derniers cherchent donc à répondre à leur crise de légitimité. Mais face à la contestation des peuples, ce sont l'autoritarisme, la répression, la dépossession démocratique qui sont le plus souvent mobilisés pour imposer les mesures impopulaires.

007 Enfin, sur le plan géostratégique la percée des droites (Orban, Trump, Bolsonaro, Salvini...), la multipolarisation produisent une instabilité généralisée qui peut conduire à des tournants brusques : crise de l'Union Européenne, possible retournement de la phase de mondialisation libre-échangiste, multiplication de conflits guerriers.

008 Nous vivons une période incertaine et lourde de menaces, la crise de l'hégémonie néolibérale peut faire émerger de nouveaux monstres. Elle peut aussi donner un nouveau souffle à nos mouvements d'émancipation.

009 En effet, face aux dynamiques réactionnaires, des mouvements de résistances émergent à l'échelle internationale ou se renforcent à l'image des mobilisations féministes ou des mouvements pour la justice climatique et sont sources d'espoirs.

010 Le syndicalisme de transformation sociale que porte la FSU s'inscrit pleinement dans ces recherches d'alternatives.

011 Celles ci sont une nécessité pour résister au libéralisme et contrer la progression des forces nationalistes et néo-conservatrices. Les services publics que nous défendons sont une réponse aux inégalités et à la crise climatique, la défense des droits des peuples et des droits démocratiques sont un enjeu majeur face aux mouvements conservateurs et régressifs aujourd’hui à l’œuvre dans nos sociétés.

012

013

014

Partie I. Transition écologique

015

016 I. 1. Changements climatiques et crise environnementale : une approche transversale nécessaire

017

018 I.1.a. Pour un autre modèle de production et de consommation

019 L’accord de Paris bien que non contraignant constitue depuis 2015 un point d’appui dans la lutte contre le dérèglement climatique à l’échelle internationale. Il reconnaît l’urgence d’agir et inscrit le principe de responsabilité commune mais différenciée, qui implique que les pays les plus riches et principaux pollueurs prennent leurs responsabilités vis-à-vis des pays les plus impactés. Cependant, le processus onusien est aujourd’hui en panne. La sortie de l’accord d’États fortement pollueurs et la faiblesse des engagements de réduction des gaz à effet de serre ne permettront pas de tenir l’objectif des + 1,5°C.

020 Le dérèglement climatique implique une réponse à l’échelle internationale : avancer vers davantage de régulation pour limiter l’emprise des multinationales et des lobbys, pour que la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux prime sur la recherche du profit.

021 Des politiques doivent être menées au niveau national et international pour engager la transition vers un modèle de production en rupture avec le productivisme, l’obsolescence programmée, l’éloignement entre la production et la consommation. Il faudra passer d’une économie linéaire à une économie circulaire plus sobre énergétiquement, apportant des réponses transversales.

022 Ces politiques doivent contenir le réchauffement à +1,5°C maximum ce qui implique de laisser 80 % des ressources fossiles connues dans le sol.

023

024 I.1.b. Inégalités environnementales et migrations écologiques

025 Les réponses doivent être justes socialement. Les responsabilités sont fortement différenciées, et les conséquences des dérèglements en cours (changement climatique, érosion de la biodiversité, dégradation des écosystèmes) n’ont pas le même impact social partout. Cela révèle les inégalités sociales et les aggrave, provoquant des ruptures de solidarité, des violences, des conflits armés et s’accompagnent d’importants mouvements de migrations. Les mesures à prendre doivent s’inscrire dans un mouvement de réduction des inégalités sociales et environnementales.

026

027 I.1.c. Les mouvements citoyens et de jeunesse en pointe sur les questions d’écologie

028 Les organisations syndicales ont la responsabilité de construire, au côté des mouvements citoyens, un mouvement pour la justice environnementale suffisamment puissant pour imposer les ruptures nécessaires et la justice sociale. Il en va de l’avenir de nos sociétés et de celui proposé à la jeunesse. Celle-ci se mobilise à travers le monde sur les questions environnementales et climatiques.

029 De nombreuses mobilisations ont montré la capacité des citoyen·nes à faire émerger des communs, défendus parfois contre la puissance publique. En particulier en matière de ressources naturelles, la protection de ces communs est d’intérêt général, et doit primer sur la protection d’intérêts particuliers et économiques de court terme.

030 Communs : ressources partagées et gérées collectivement par une communauté. Ils peuvent être naturels, matériels ou immatériels.

031

032 I.2. Les services publics, une réponse essentielle

033

034 I.2.a. Les services publics, un atout pour lutter contre les dérèglements environnementaux et climatiques

035

La lutte contre les dérèglements majeurs doit être imposée aux acteurs économiques privés. Des décisions publiques fortes sont nécessaires pour enrayer la dynamique actuelle, tant en matière d’interdiction d’usages néfastes, que de choix stratégiques (choix technologiques et reconversion de filières, choix d’aménagement...). Les politiques

publiques ne peuvent se contenter d'en appeler au changement de comportement individuel mais doivent être exemplaires et se doter de moyens d'agir de toute urgence.

036 Un plan cohérent et transversal doit être déployé à l'aide d'un Service Public sous statut (protégeant les agents des pressions et des lobbys) à même d'articuler des savoir-faire divers, de susciter des expérimentations sociales locales innovantes, de coordonner des projets épars et de leur donner un sens collectif commun.

037

038 *1.2.b. Les services publics nécessaires pour l'adaptation*

039 Le service public doit être basé sur des principes de solidarité, de redistribution, de responsabilité. Il doit pour cela disposer de moyens (moyens humains, outils réglementaires, instruments financiers) pour agir au travers de sa politique du logement, de l'énergie, des transports, de l'agriculture, de l'éducation, de la formation, de l'éducation, de la recherche, la santé... Le service public est garant du long terme et de la justice sociale dans les stratégies d'adaptation.

040

041 *1.2.c Des normes/des règles pour l'environnement, des services publics pour les appliquer*

042 Le système normatif actuel, censé protéger les populations et l'environnement, est trop souvent aux mains des grands intérêts industriels et financiers, aux échelles internationales, nationales, locales. Ceux-ci recherchent avant tout à soumettre les règles environnementales aux intérêts du marché, voire à l'élimination de la concurrence en imposant arbitrairement leurs normes, leurs modèles et leurs procédures de conception, d'évaluation, de contrôle, et de diffusion de l'information, à travers des canaux dont ils possèdent l'entière maîtrise. En s'appuyant sur l'expertise scientifique organisée par des services publics, la puissance publique doit rester maîtresse de systèmes normatifs, reprendre la main sur l'édiction des normes, et retrouver des capacités de contrôle. La tendance de plus en plus prononcée visant à recourir aux auto-contrôles réalisés sous la responsabilité des professionnel-les eux-mêmes, selon des cahiers des charges élaborés par des organismes privés, engendre une multiplication de catastrophes sanitaires et écologiques.

043 Dans le domaine de l'alimentation, Il faut développer un service public de surveillance sous l'égide de la protection de l'environnement et de la santé pour assurer un véritable contrôle de la qualité des aliments.

044

045 **1.3. Nos alternatives : La Justice sociale comme condition de la transition écologique**

046

047 *1.3.a Fiscalité des entreprises et des ménages*

048 La fiscalité environnementale peut revêtir des aspects multiples : dissuasive, incitative, redistributive... Sa fonction première est d'orienter les comportements. Elle peut s'appliquer à la consommation de ressources, aux pollutions. Les ressources financières générées doivent avoir un effet de levier majeur pour réorienter les activités dans le cadre de la transition écologique.

049 Une fiscalité écologique s'est progressivement mise en place. Si elle entend favoriser les "bons" comportements, elle ne concerne à ce jour qu'un nombre limité d'activités. À ce jour certains secteurs d'activité en sont totalement exclus. C'est le cas notamment de la consommation de l'espace (étalement urbain, déforestation, grands projets inutiles imposés, artificialisation des sols...) qui se développent au détriment de la protection des sols, du milieu naturel et sa biodiversité.

050 En matière de changement climatique, marché du carbone et taxe carbone sont un véritable échec. Le premier n'est qu'une marchandisation de l'atmosphère, alors que la pollution de l'air cause plus de 500 000 morts prématurées en Europe. La taxe carbone doit quant à elle être revue, pour correspondre réellement aux activités les plus impactantes sur le climat, en maîtrisant les effets sur les ménages les plus modestes.

051 Le principe « pollueur payeur » doit être effectivement mis en œuvre dans une optique dissuasive et réparatrice, et non dans celle du droit à polluer. Pour que cette fiscalité écologique soit acceptée de toutes et tous, elle doit d'abord concerner les entreprises ; des mécanismes de redistribution, de subventions, simples et lisibles devront être créés pour les ménages les moins favorisés.

052

La fiscalité environnementale doit servir les investissements massifs nécessaires dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les infrastructures de transports collectifs en alternative au tout-voiture, la protection des

ressources et le développement des services publics. Pour la FSU le financement de ces investissements doit s'accompagner d'une réduction des inégalités.

053 Les investissements et les subventions pour les énergies fossiles doivent cesser.

054 Il faut instaurer une nouvelle fiscalité agricole qui oriente les exploitations vers des modes de production plus respectueux des humains, des animaux et de l'environnement tout en garantissant un revenu décent pour chaque agriculteur·trice.

055

056 *1.3.b Emplois*

057 En janvier 2017, la FSU a contribué à la campagne unitaire proposant la création d'1 million d'emplois climatiques d'ici 2020 et qui chiffrait les besoins à 100Md€. Or aucun plan ambitieux de lutte contre le dérèglement climatique n'a été mis en œuvre.

058 Les gouvernements et la banque centrale européenne ont mobilisé des centaines de milliards pour sauver les banques après la crise financière de 2008. Il suffirait de la même volonté pour financer la transition écologique et la création d'emplois. Des investissements massifs sont nécessaires au développement de l'agriculture biologique et des énergies renouvelables, à la rénovation thermique de millions d'habitations dont le diagnostic, l'évaluation des besoins, le suivi serait assuré par un service public de « la rénovation thermique ». Ces domaines sont fortement pourvoyeurs d'emplois de tous niveaux de qualification, et implique de soutenir et renforcer le service public d'éducation.

059 La relocalisation d'une partie des productions, nécessaire à la réduction de gaz à effet de serre, doit permettre la création de nombreux emplois. Cette relocalisation sera favorisée par la mise en place de la taxation du transport routier et maritime à la hauteur de leur impact sur l'environnement.

060

061 *1.3.c Vers un nouveau modèle agricole*

062 Il y a urgence climatique, environnementale et sociale face au mal être paysan.

063 La demande croissante d'alimentation bio doit s'accompagner d'une hausse des surfaces cultivées en bio et des aides à la reconversion. Un changement radical de pratiques est impératif en s'affranchissant des obstacles liés aux lobbys de l'industrie agro-alimentaire, et en refusant l'émergence d'un modèle de production « bio » industrielle.

064 Pour soutenir les paysan·nes qui privilégient des modèles tels que la micro-ferme, les fermes urbaines, l'agro-écologie et la permaculture, il faut encourager les systèmes agro-écologiques diversifiés et renforcer la recherche agronomique publique vers l'agriculture durable, imposer un enseignement agricole public au service de la transition écologique qui intègre une pensée systémique pour ne pas limiter l'agroécologie à quelques pratiques.

065 De plus, l'amélioration des conditions matérielles et ergonomiques, l'accès facilité à l'installation, des statuts protecteurs et une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle doivent accompagner cette transition, notamment pour les paysannes. Enfin, le concept de démocratie alimentaire doit être porté pour une gouvernance alimentaire du territoire qui permet de penser dans un ensemble la nature, l'agriculture et la nourriture en encourageant la création de projets alimentaires territoriaux. Le soutien aux mouvements internationaux d'agriculture paysanne est un moyen pour faire valoir ce concept.

066 Au regard des limites de la PAC, faut-il faire valoir la PAAC (Politique Agricole et Alimentaire Commune) pour en finir avec les politiques centrées sur l'exportation et raisonnées selon les cours des marchés mondiaux ?

067

068 *1.3.d Mobilité, transports et aménagement du territoire*

069 Les transports restent l'une des causes principales des émissions de gaz à effet de serre avec une tendance à l'augmentation. L'impératif de réduire les rejets polluants liés aux transports doit se conjuguer avec la nécessaire et légitime mobilité des personnes. Il faut donc développer une politique de transports collectifs ou coopératifs alternative au tout-voiture et au tout-camion., ce qui permettra également de réduire l'insécurité routière qui brise des milliers de vies et de réduire les nuisances environnementales.

070 Pour cela, il faut développer le transport ferroviaire à travers un véritable service public qui propose pour les déplacements sur le territoire des tarifs adaptés aux revenus de chacun. Ce service public doit permettre la réouverture de gares et l'intensification des dessertes afin que chacun puisse se rendre sur son lieu de travail dans de bonnes conditions par l'intermédiaire d'un transport collectif (gratuité des transports publics de proximité - Congrès du Mans). A l'heure de la mobilité imposée, quelle définition de la proximité ?

071 Au rythme actuel, l'équivalent d'un département français est artificialisé tous les 5 à 6 ans au détriment des espaces naturels et des terres agricoles avec un impact d'autant plus considérable que les terres soustraites à l'agriculture sont bien souvent parmi les plus fertiles. Les causes de l'étalement urbain sont l'habitat, mais aussi les zones commerciales et industrielles sans oublier par exemple l'établissement de fermes solaires dont les panneaux devraient de préférence être installés sur les toits des bâtiments publics. Pour remédier à cette artificialisation, des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espaces doivent être fixés et il faut veiller à la cohérence des décisions en matière d'urbanisme. Pour aller plus loin, ne faut-il pas une sanctuarisation des terres agricoles et des espaces naturels ?

072

073 *1.3.e Les enjeux productifs*

074 Qu'il s'agisse de la division nationale et internationale du travail, de sa répartition sexuée, des processus de production, des conditions de mise à disposition des biens et services et de leurs effets sur le vivant, de l'accaparement des biens naturels, de la prédation intellectuelle qu'il exerce, du nivellement comportemental qu'il génère : pour la FSU, le modèle productif actuel doit être réinterrogé, à l'aune des objectifs de justice sociale et environnementale. Il faut permettre à chacun-e de vivre dignement dans une démocratie politique et sociale qui donne le pouvoir de participer aux décisions et à la gestion des communs.

075 La FSU est engagée en faveur de politiques publiques détachées de l'idéologie néolibérale, une organisation du travail qui redonne du sens à l'engagement professionnel individuel et collectif, des modes de productions et des Services Publics localisés au plus près des besoins selon une organisation du travail qui respecte la vie humaine, les rythmes de la nature, protège et permet le renouvellement de la biodiversité

076

077

078 *1.3.f Pour un vrai Droit environnemental*

079 Institutionnaliser un droit environnemental international devient indispensable. Il permettrait de codifier le principe de souveraineté alimentaire et de sécurité environnementale, et d'instituer un tribunal international pour protéger les victimes des multinationales et faire reconnaître leurs impacts négatifs sur les droits humains fondamentaux. Le crime d'écocide relèverait aussi de ce droit. Il offrirait ainsi un élément législatif de référence pour traiter des atteintes au milieu naturel dont les conséquences s'avèrent particulièrement graves au maintien de la vie et des milieux naturels.

080

081

082 **1.4. La FSU engagée sur les questions écologiques**

083

084 *1.4.a Santé publique et inégalités*

085 La loi alimentation dite EGalim de 2018 devait apporter un équilibre entre relations commerciales, alimentation saine, durable et accessible à tous et toutes. Elle est plutôt la loi du renoncement, elle ne va ni dans le sens des producteurs ni dans celui des consommateurs. L'alimentation est un enjeu majeur dont les moteurs sont l'environnement, la santé et l'économie. L'accès de tous et toutes à une alimentation saine et équilibrée qui s'appuie sur des modes de productions durables doit être un droit effectif.

086 Cela doit s'accompagner de contrôles renforcés des pratiques des distributeurs, d'une moralisation du marketing alimentaire à destination des enfants. Il s'agit également de promouvoir l'alimentation bio dans les cantines scolaires.

087 A propos de certains pesticides qui constituent un crime environnemental et sanitaire, il faut contraindre les politiques publiques à interdire tous les pesticides issus de la chimie de synthèse ainsi que l'import ou l'export de produits en contenant, supprimer les aides à l'agrochimie pour les transférer vers l'agro-écologie et renforcer la recherche agronomique publique.

088 Un fonds d'indemnisation doit être créé pour les victimes des produits phytosanitaires.

089

090 *1.4.b Transition et enjeux éducatifs, de recherche et d'innovation*

- 091 Levier essentiel d'une nécessaire transformation des rapports sociaux, fondement de la transition écologique, l'instruction scolaire doit préparer au plein exercice de l'éco-citoyenneté. La formation professionnelle et continue, en lien avec la création d'emplois « climat », et les cursus universitaires doivent également y participer. Les programmes nationaux du premier et du second degrés doivent répondre aux attentes des jeunes générations et intégrer l'analyse des processus de production et de consommation, responsables du réchauffement climatique et de la crise environnementale. L'instruction scolaire à l'éducation nationale et à l'enseignement agricole et maritime public doit se donner comme finalité de doter les élèves des savoirs et capacités d'analyse pour contribuer à des alternatives porteuses de solutions d'avenir, du niveau local à l'échelle internationale.
- 092 Le système libéral entrave la participation des citoyens et des travailleurs, y compris des scientifiques, aux décisions relatives aux grands enjeux de société et oriente la recherche scientifique vers des intérêts à court terme qui ne sont pas ceux de la durabilité globale.
- 093 Afin d'imposer aux gouvernements des politiques durables en matière de climat, d'écosystèmes, d'urbanisation, d'alimentation, d'eau, d'énergie, de santé, d'économie et d'emplois, la recherche doit bénéficier de programmes publics qui accordent une pleine liberté aux chercheurs et qui reposent sur des coopérations internationales associant l'ensemble des pays et des organisations syndicales ou citoyennes, et bénéficiant de financements publics à la hauteur des enjeux.

094

095 *1.4.c Écologie et conditions de travail*

- 096 La transition écologique doit être créatrice de droits pour les personnels de la Fonction publique. Pour réduire les trajets professionnels, les opérations d'affectation doivent privilégier le rapprochement du domicile, selon des modalités qui prennent en compte les vœux des agent-es, sous le contrôle paritaire des élu-es du personnel. Les conditions d'exercice doivent préserver les personnels des manifestations du dérèglement climatique : l'isolation thermique des unités de travail est prioritaire ainsi que leur sécurité et sobriété énergétique. Les CHSCT, maintenus dans leurs prérogatives et leur fonctionnement, s'assurent des réponses aux risques professionnels provoqués par la crise environnementale. La suppression des objets plastiques à usage unique, l'organisation du tri des déchets et la réduction des restes alimentaires relèvent des responsabilités de l'employeur public. Les personnels doivent bénéficier de l'accès à des tarifs préférentiels à une restauration collective ayant recours à l'agriculture biologique, proposant des menus végétariens et privilégiant les produits locaux ou à circuits courts. En complément de l'utilisation des transports publics gratuits, les déplacements pédestres ou cyclistes sont à encourager par une sécurisation accrue des voies de circulation et par des incitations financières significatives.

097

098

099

100

Partie II - Des politiques publiques pour de véritables alternatives au néolibéralisme

101

102 II.1. Changer les règles en Europe

- 103 Des décennies de politiques néolibérales ont abouti à un creusement des inégalités à l'intérieur et entre les pays de l'Union. Le niveau de défiance est de plus en plus fort. Le Brexit, l'abstention et la montée des extrêmes droites le montrent. Changer les règles en Europe est une urgence pour combattre la finance et relever les grands défis mondiaux. Une coopération efficace doit reposer sur des principes de progrès social, de solidarité, de liberté, de démocratie, d'écologie et de paix.

104

105 *II.1.a. Rendre l'Europe sociale et écologique possible*

- 106 Les traités successifs, les sommets de la zone euro et le pacte de stabilité portent en eux des mécanismes contraignant les États membres à adapter leurs politiques budgétaires et structurelles à la doxa libérale. Il faut à minima remettre à plat les traités (mandats du Mans). Les décisions européennes prises de manière non démocratiques et influencées par les lobbys sont instrumentalisées par bon nombre de gouvernements pour imposer ces politiques. Le semestre européen instauré à partir de 2011 est venu renforcer la mainmise de la Commission sur les choix politiques nationaux.
- 107 Les missions et les objectifs de la BCE doivent être changés et inclure notamment les questions de l'emploi et de la transition écologique dans le cadre d'un contrôle politique démocratique. Elle n'a cessé de renflouer les banques privées et a versé, depuis 2010, 3000 Md€ aux banques et aux marchés financiers en alimentant la spéculation et

sans contrôle. Demandée par la FSU avec d'autres, une conférence européenne pour la restructuration des dettes des États continue de s'imposer.

108 Il faut aussi mettre fin aux privatisations, à la marchandisation et au dogme de la concurrence « libre et non faussée ».

109 Plus largement, il faut permettre aux Européen·nes d'être acteurs·trices d'un véritable changement, à travers des processus démocratiques d'élaboration collective de l'Europe de demain.

110

111 *II.1.b UE : sortir de la compétition pour une fiscalité juste*

112 La mise en concurrence des systèmes sociaux et fiscaux continue de tirer vers le bas les niveaux de prélèvement et de prestations, et favorise « l'optimisation » et la fraude fiscales (1000 Md€ chaque année).

113 Une harmonisation par le haut, portant notamment sur l'impôt direct sur les sociétés et sur les revenus financiers est indispensable. L'Europe doit mettre fin aux paradis fiscaux (y compris européens), aux mouvements libres et déréglementés de capitaux, ce qui passe aussi par une forte taxation des transactions financières et des GAFAM. Sous les pressions militantes, médiatiques et citoyennes, les institutions européennes lancent dans ce domaine des initiatives mais sans réelle portée, par manque de volonté politique, par ingérence des lobbys et blocage de certains États.

114

115 *II.1.c. Mondialisation : des droits renforcés pour les peuples, des règles contraignantes pour les multinationales*

116 Depuis la fin des années 2000 et les blocages de l'OMC, l'U.E. mène une politique offensive d'accords bilatéraux sur le commerce et les investissements. Elle a déjà ratifié des accords avec le Canada (CETA) et le Japon (JEFTA), et en négocie d'autres, en plus d'un traité multilatéral sur les services (TISA). Avec les mécanismes de "coopération réglementaire" et de "protection des investissements", ces accords restreignent les capacités nationales et européennes à légiférer notamment pour l'emploi, l'agriculture, les normes sociales sanitaires et environnementales, et menacent les services publics.

117 C'est pourquoi la FSU participe au collectif national "Non au Grand marché transatlantique" et à la campagne européenne "Stop impunité : des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales". Il s'agit de demander aux dirigeants européens de mettre fin à la justice parallèle dont bénéficient les multinationales et d'intégrer dans les traités et législations des mesures les contraignant à respecter les droits humains et l'environnement.

118 L'Europe doit développer une convergence mondiale pour engager des programmes d'investissements publics pour des politiques sociales, pour l'utilisation durable des ressources naturelles et engager sérieusement la transition écologique.

119 La construction d'un rapport de forces européen est indispensable pour porter des alternatives fondées sur les principes de solidarité, de laïcité et non de concurrence ; pour préserver et développer les services publics et les secteurs correspondant aux besoins humains élémentaires (logement, santé, transports, protection des écosystèmes), et reconnaître des biens communs européens.

120

121

122 **II- 2 La Puissance publique créatrice de richesses, de justice sociale et écologique**

123 Le discours économique et politique dominant veut faire croire que la dépense publique serait stérile voire dangereuse et constituerait une charge pour la collectivité. La FSU continue d'affirmer qu'à l'inverse les services publics produisent de la richesse et des services indispensables à la vie sociale et économique.

124

125 *II.2.a Déconstruire le discours dominant pour gagner la bataille idéologique*

126 La FSU dénonce l'utilisation quotidienne de comparaisons idéologiquement orientées et sans fondements économiques. Il en est ainsi des dépenses publiques ou des pensions qui sont constamment "rapportées" au PIB.

127 La dépense publique n'est pas une ponction sur la richesse ; systématiquement réinjectée dans l'économie, elle profite à l'ensemble des acteurs. L'activité des administrations est bien incorporée au PIB. Le ratio dette/PIB imposé depuis Maastricht (60%) est une construction politique et n'a guère de sens économique. Il y a de bonnes dettes (mandat du Mans). L'éducation autour de ces questions est un enjeu fondamental pour le mouvement social et le syndicalisme en particulier. Pour changer de logique, il faut réfléchir aux véritables sources de la valeur.

128

129 *II.2.b. La dépense publique : un investissement pour le bien commun nécessitant des recettes.*

130 Augmenter la dépense publique est nécessaire pour assurer la transition écologique, renforcer l'accès de tous et toutes à un service public de qualité, améliorer le bien-être de l'ensemble de la population et réduire fortement les inégalités.

131 Depuis des années les politiques budgétaires limitent l'augmentation en volume des recettes et des dépenses. Avec Macron, la LF 2019 diminue les recettes même en euros courants, ce qui conduit au recul de nombreuses missions.

132 Par ailleurs nous assistons depuis la LF 2018 à un choc fiscal inédit au bénéfice du capital et des grandes entreprises (ISF, Flat Tax, exit tax, CICE et sa transformation en baisse de cotisations au détriment des ménages, et notamment des retraité-es), des prestations sociales et des salarié-es (Smic non revalorisé, gel point d'indice,...). La politique de l'offre est économiquement et socialement inefficace et le ruissellement une légende.

133 Il faut ré-augmenter fortement les ressources du budget de l'État par une autre politique fiscale (cf nos mandats de Poitiers) par l'IRPP, la hausse de l'IS et des impôts sur le capital et revoir à la baisse la TVA. Il ne faut pas moins d'impôts mais mieux d'impôts équitablement répartis. Cette orientation aurait pour règle de base une justice fiscale fonction des moyens de chacun et permettant de vivre dignement une fois les besoins fondamentaux couverts.

134 Les services publics sont des leviers de création de valeur, de solidarité et de partage. La FSU réaffirme par ailleurs son opposition aux PPP et aux privatisations réalisées (autoroutes, chemins de fer...) et en cours (ADP, Engie, FDJ).

135 Le système social français doit continuer de préserver et d'apporter des effets correctifs positifs et significatifs (minima sociaux qui abaissent le taux de pauvreté ...).

136

137 *II.2.c. Dé-financiariser l'économie : une urgence*

138 Selon de nombreux « expert-es » on est à l'aube d'une nouvelle crise financière qui serait pire qu'en 2008. Une dé-financiarisation de l'économie s'impose de toute urgence pour sortir l'économie des logiques actionnariales, du coût et du surcoût du capital et des investissements néfastes.

139 Rétablir une régulation très forte de la finance (cf mandats de Poitiers et du Mans) est a minima nécessaire pour que la finance joue un rôle utile de soutien à l'économie. Les débats sur la finance et la monnaie peuvent être portés par les monnaies locales complémentaires et citoyennes.

140 Par ailleurs la FSU réaffirme la nécessité d'une véritable politique nationale de réindustrialisation déterminée par la transition écologique.

141

142 *II.2.e. Une réappropriation sociale et écologique des richesses volées aux nations*

143 Chaque année de nombreux rapports (OXFAM, ATTac, CSI,...) mettent en évidence l'augmentation considérable des inégalités et l'accaparement des richesses par une extrême minorité grâce notamment à « l'optimisation » et la fraude fiscales. Cela prive les États des ressources nécessaires pour financer (notamment) des services publics. Il faut lutter résolument contre la fraude et l'évasion fiscales en rétablissant a minima les 24000 postes supprimés depuis 2010 à la DGFP et une autre répartition de la valeur ajoutée en faveur des salaires.

144

145 *II.2.f. Être attentifs aux formes de production et de coopération potentiellement alternatives au capitalisme*

146 Ce qu'il est convenu d'appeler « l'économie sociale et solidaire » (ESS) regroupe un ensemble très hétérogène d'associations, de mutuelles et de coopératives. Ce secteur n'est pas à l'abri des dérives actuelles du travail salarié (précarité, management), particulièrement dans les structures qui pallient les insuffisances ou les reculs du service public. L'ouverture du secteur, sous certaines conditions de gouvernance, à des entreprises à but lucratif, permet sans doute à certaines d'entre elles de pratiquer un « social washing » très à la mode et contribue à l'effacement de la frontière entre ESS et entrepreneuriat, un effacement qu'il faut combattre.

147

148

149 En effet, malgré des limites, l'ESS reste fondée sur des principes de non lucrativité et de gestion démocratique et échappe à la valorisation actionnariale. En cela et aussi parce qu'elle offre une possibilité juridique aux travailleurs-euses pour reprendre en main leur outil de travail ou développer des activités socialement utiles, l'ESS offre une alternative potentielle au capitalisme que la FSU doit défendre notamment les coopératives et les mutuelles contre les attaques d'un gouvernement pour qui justement ce potentiel alternatif est insupportable.

150

151 **II.3. Protection sociale et droit du travail : deux piliers de l'État social en danger**

152

153 *II-3-a Droit du travail à reconquérir*

154 La FSU continuera de mobiliser pour la défense de l'inspection du travail, contre la destruction du droit du travail consécutive aux lois successives (dont les lois Macron, El Kohmri et ordonnances de 2017). Elles ont facilité les licenciements et affaibli les capacités de défense des salarié-es au niveau des organes représentatifs ainsi que la médecine du travail. Dans ce domaine, le gouvernement entend aller encore plus loin en réduisant les contrôles liés à la santé au travail (rapport Lecocq) ou en voulant "maîtriser" les dépenses liées aux arrêts maladie.

155 Mais le droit du travail est aussi remis en cause par l'évolution même des processus de production. Le développement de l'économie dite collaborative, qui permet de mutualiser certains biens, détruit aussi les protections et solidarités salariales en masquant le rapport de domination des plateformes (Uber, Deliveroo), véritables entreprises capitalistes, sur des « auto entrepreneurs » salarié-es de fait mais sans droits afférents. Cette ubérisation entraîne maintenant la surexploitation de jeunes parfois même scolarisé-es, particulièrement dans les quartiers populaires. Les luttes des travailleurs-euses ubérisé-es pour la reconnaissance d'un statut de salarié-e font d'ailleurs voler en éclats le mythe de la liberté des acteurs vendu par les promoteurs du système et obligent le gouvernement à réagir.

156 Enfin, les politiques de l'offre et de flexibilité/précarisation ont montré leur inefficacité, le chômage de masse persiste et les chômeurs qui n'auraient « qu'à traverser la rue » sont renvoyés à leur responsabilité individuelle. Selon la même logique sont imposées la course à la précarité, la réduction des allocations, un adéquationisme emploi/formation étroit que la FSU dénonce.

157 La dernière innovation en la matière est le service civique adossé maintenant au service national universel selon une double logique : conditionnement de la jeunesse et fourniture (notamment au secteur de l'ESS) d'un travail gratuit reposant sur l'engagement.

158

159 *II.3.b. Protection sociale en danger*

160 Un démantèlement des solidarités qui dénature notre système de protection sociale.

161 Les dernières loi financières (LFSS, LF et LPPF) opèrent un véritable hold-up sur la Sécu. La transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales représente un manque à gagner en cotisations de plus de 20 Md€ par an, et au niveau du SMIC plus aucune cotisation sociale n'est désormais versée. Les exonérations sur les heures supplémentaires, outre qu'elles défavorisent l'emploi, supprimeraient 2,6 Md€ de cotisations. La FSU continue de dénoncer les mesures d'exonérations ou d'allègements de cotisations au nom d'une politique de l'emploi qui n'a jamais montré son efficacité et qui consiste à faire baisser la part socialisée du salaire. Elle dénonce par ailleurs le fait que ces mesures ne sont plus intégralement compensées par l'État à partir de 2019.

162 En 2018, la hausse de la CSG - par basculement de cotisations sociales salariales chômage et maladie - et l'affectation de recettes de TVA aux organismes de sécurité sociale en compensation des allègements de cotisations et des exonérations patronales ont accru un processus de fiscalisation du financement de la protection sociale que la FSU dénonce depuis la création de la CSG. Elle revendique la requalification de celle-ci en cotisation sociale, dans le prolongement du mandat de Poitiers, pour revenir à une gestion de la Sécurité sociale par les représentant-es élus des assuré-es sociaux et pour sanctuariser et identifier clairement son financement.

163 La FSU est opposée au projet du gouvernement qui consiste à ponctionner les éventuels excédents des organismes de Sécurité Sociale pour réduire le déficit du budget de l'État.

164 La contrainte sur les ressources pousse à orienter de plus en plus les prestations sur les plus démunis-es. Associée à l'universalisation du financement par la fiscalité elle favorise le passage d'un système d'assurances sociales à un système d'assistance.

165 L'assurance chômage (UNEDIC), financée en 2019 pour une part importante par la CSG, risque de passer sous le contrôle du parlement et de l'exécutif au détriment des partenaires sociaux et des demandeurs d'emploi.

166 La FSU sera enfin très attentive aux effets du projet de réforme constitutionnelle sur le périmètre et l'avenir de la Sécurité sociale.

167

168

169 *II.3.c. Un système de santé à transformer en urgence*

170 *Une réforme inadaptée aux évolutions nécessaire du système de santé*

- 171 Restes à charge importants dus aux désengagements de l'assurance maladie et au développement des dépassements d'honoraires, inégalités d'accès aux soins pour raisons financières et/ou à cause des déserts médicaux, hôpital public en très forte tension et urgences saturées... : notre système de soins et de santé a besoin d'être transformé en profondeur. Mais le projet de loi qui met en musique le plan « Santé 2022 » n'apporte pas les réponses à hauteur des enjeux. Bien au contraire ! Il prévoit une carte hospitalière qui éloigne les patient-es des hôpitaux (ultra) spécialisés, recentre les établissements de proximité sur la médecine générale, la gériatrie et la rééducation et organise la porosité entre le public et le privé. La FSU continue de s'opposer aux fermetures d'hôpitaux, de maternités et à l'affaiblissement de la psychiatrie. Alors que notre pays a besoin d'un plan massif de recrutement de médecins généralistes et spécialistes, dont les proportions respectives doivent être interrogées, on nous annonce la suppression du numerus clausus et 20 % de médecins formés en plus. Mais comment y croire quand on sait que le nombre d'étudiant-es accueillis en 2e et 3e cycles sera déterminé par les universités en fonction de leurs capacités de formation (sans moyens supplémentaires) et des capacités d'accueil pour les stages.
- 172 *Le RAC-zéro (« dit 100 % Santé ») un marché de dupes.*
- 173 Aucune réponse n'est apportée aux défis posés par les restes à charges importants pour les patient-es, en dehors de la réforme annoncée sur 3 ans pour un RAC 0 en dentaire, optique et prothèses auditives. Indûment intitulé « 100 % Santé », ce dispositif est un marché de dupes car il sera essentiellement pris en charge par les organismes complémentaires et donc financé par une hausse des cotisations, notamment pour les contrats actuellement les moins couvrants. Une véritable réduction des restes à charge passe aussi par l'élimination de tous les forfaits, déremboursements et dépassements d'honoraires qui se sont développés depuis les années 80.
- 174 *Glissement de l'AMO vers l'AMC*
- 175 La FSU avait dénoncé la loi de juin 2013 qui a généralisé les contrats collectifs obligatoires d'assurance complémentaire pour les salarié-es du privé. Mis en œuvre en 2016, on en voit aujourd'hui les effets en termes d'inégalités de couverture et d'exclusion (privé-es d'emplois, inactif-ves, retraité-es), mais aussi de progression des assureurs à but lucratif sur le champ de la santé. Cette réglementation accentue le glissement des remboursements de l'AMO vers l'AMC que la FSU continue de dénoncer. A ce titre, la FSU n'acceptera pas une transposition au public d'un dispositif de contrat obligatoire choisi et imposé par l'employeur, mais demande que la participation des employeurs publics à la complémentaire santé et prévoyance de leurs agent-es soit fortement renforcée voire obligatoire.
- 176 Le gouvernement tente d'aller plus loin dans la marchandisation de la complémentaire santé en permettant la résiliation infra-annuelle. Il s'agit d'une nouvelle attaque contre les mutuelles qui se sont par ailleurs engagées, pour faire face aux assauts des assurances privées et de banque-assurance, dans des processus de rapprochement et de différenciation des offres qui favorisent les logiques consuméristes. Le monde mutualiste doit, à l'inverse de ces évolutions, défendre et reconquérir les principes solidaires. Mais seule l'assurance maladie obligatoire garantit de fait une couverture totalement solidaire car mutualisée sur toute la population. C'est pourquoi la FSU réaffirme, dans le prolongement de ses mandats de Poitiers et du Mans, la nécessité de tendre vers une assurance maladie obligatoire qui rembourse 100% des soins médicaux prescrits. Un débat doit s'engager dès aujourd'hui dans la FSU et avec nos partenaires, sur les modalités de sa mise en œuvre, sur les étapes intermédiaires et sur la place et le rôle des complémentaires santé à but non lucratif.
- 177 *Perte d'autonomie*
- 178 La question de la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement est une mission de service public et doit correspondre à un projet social ambitieux à la hauteur des enjeux de société. Son insuffisance est avérée (mouvements sociaux, rapports...). Une loi est en préparation. La FSU rappelle ses exigences : suppression de la barrière d'âge, financement public à 100% dans les branches existantes de la Sécurité sociale, suppression des restes à charge en Ehpad et à domicile, personnel plus nombreux avec des conditions de travail « humainement acceptables », un statut, une formation diplômante, des perspectives de carrière... L'ensemble des mesures à prendre doivent permettre de répondre à des besoins considérables. Le rapport Libeault (qui ne préjuge pas des positions de l'exécutif) propose entre autres des pistes de financements par la solidarité nationale qui restent en deçà des besoins mais qui doivent être étudiées avec attention. La FSU s'est déjà engagée dans la réflexion sur les métiers et la filière de formation et la poursuivra sur l'ensemble du dossier. Elle réaffirme sa revendication de création d'un service public de la perte d'autonomie.
- 179 *Politique familiale*

180 La base mensuelle des allocations familiales n'a été revalorisée que de 0,3 % pour 2019 pour une inflation prévisionnelle de 1,7 %. Le gouvernement a donc décidé de dévaloriser la plupart des prestations familiales. Depuis plusieurs années, la politique familiale est par ailleurs recentrée sur les familles les plus en difficulté (abaissement des plafonds de ressources pour bénéficier de certaines aides et diminution de leurs montants, modulation de l'allocation de base de la PAJE et des allocations familiales en fonction des ressources du ménage...). La FSU a dénoncé ces choix qui remettent en cause l'universalité des droits et dénature le système. Elle réaffirme la nécessité de mettre en place une politique familiale ambitieuse qui bénéficie à toutes les familles dès le 1er enfant et qui est déconnectée des politiques fiscales. Elle entend interroger la notion de quotients familial et conjugal dans le cadre d'une réforme fiscale globale qui vise une redistribution plus juste des richesses (voir partie II.2).

181

182

183 **II.4. La place des retraité·es dans la société**

184

185 *II.4.a. Qu'est-ce que la retraite ?*

186 La FSU défend la conception de la retraite comme un droit social fondé sur le travail (salaire continué), sur une garantie politique de niveau de vie (taux de remplacement, indexation des pensions sur les salaires), sur des normes sociales (âge de départ...). Elle est basée sur une solidarité inter-générationnelle. La retraite est la promesse d'une vie digne, d'un temps de l'émancipation, avec un système solidaire entre les générations.

187 Si le discours « retraité·e privilégié·e » a bien diminué dans le discours officiel, la substitution du mot retraité·e au profit de personne âgée ou senior laisse entendre que la pension serait une simple allocation sociale.

188 La retraite est un droit, les retraité·es n'ont pas à justifier de ce temps libéré. Il est essentiel de rappeler leur rôle dans la société, à commencer par l'aide apportée aux enfants et ascendant·es. Citoyen·nes à part entière, elles et ils permettent à nombre d'associations de vivre. La retraite n'interrompt pas l'engagement social et politique. A ce titre, les retraité·es revendiquent des lieux institutionnels pour débattre des questions qui les concernent et demandent un secrétariat d'état rattaché au ministère du travail qui rappelle leur statut d'ancien salarié.

189 La FSU s'oppose à la conception néo-libérale de la retraite épargne individuelle, fondée sur des choix personnels, supposés être en dehors de toute contrainte économique et sociale (réalité du travail, politique d'emploi des employeurs, chômage). Elle réfute la théorie de la neutralité actuarielle, selon laquelle la retraite ne serait plus un droit social, mais le résultat de l'équilibre entre le montant actualisé des cotisations versées pendant la vie active et le montant des pensions perçues pendant la durée de la retraite. L'âge de départ, le taux de remplacement ne sont plus alors considérés comme des normes sociales garanties par la société mais le résultat de calculs individuels. Ce système dit contributif affaiblit les solidarités internes au système de retraite et accroît les inégalités de pensions. C'est notamment le cas d'un système par points prenant en compte la totalité des carrières.

190

191 *II.4.b. Paupérisation des retraité·es et inégalités de pensions*

192 Les réformes successives depuis 1993 ont été fondées sur un choix politique fondamental : bloquer la part de la richesse nationale consacrée au financement des pensions alors que le nombre de retraité·es est appelé à augmenter.

193 C'est ainsi que les projections du COR prévoient que la part des retraites doit rester équivalentes au niveau actuel (14% du PIB) pendant 50 ans. Ce blocage du financement public des retraites organise la paupérisation des retraité·es, c'est à dire le recul de leur niveau de vie par rapport à celui des actifs, de l'ordre de 20 à 30 % et encore à condition que les départs en retraite se fassent en moyenne à 64 ans.

194 Ces réformes ont accru les inégalités de pension surtout au détriment des carrières courtes, à temps partiel, plombées par le chômage, la précarité, au détriment de générations entrant plus tardivement dans la vie professionnelle du fait de l'allongement de la durée des études des entrées plus tardives sur le marché du travail. L'impact sur les femmes a été particulièrement négatif. La politique du "travailler plus longtemps" (augmentation de la durée d'assurance, report de l'âge de départ) est profondément inégalitaire, en réduisant les pensions des salarié·es connaissant des problèmes d'emploi et de santé en fin de carrière, et des conditions de travail pénibles.

195 On va vers un système de moins en moins solidaire avec :

196 • des "petites retraites", qui relèveront de plus en plus de dispositifs d'assistance, par exemple de minima sociaux (le minimum vieillesse dit ASPA) financés par l'impôt. La retraite devenant alors une allocation de survie.

197 • des assurances privées complémentaires sélectives bénéficiant d'incitations fiscales dont le développement serait assuré par la baisse du niveau des pensions, sur le modèle des complémentaires santé.

- 198 • des riches bénéficiant de la protection de leur patrimoine.
- 199 Les réformes actuellement annoncées risquent d'accentuer fortement ces évolutions.
- 200
- 201 *II.4.c. Financer les retraites*
- 202 La FSU renouvelle ses propositions de financement : une politique économique fondée sur la recherche du plein emploi, la hausse des salaires et la redistribution des richesses. Faire contribuer les revenus financiers des entreprises et les revenus échappant aux cotisations, comme les stock options, mettre fin aux exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises, moduler les cotisations employeurs en fonction de leur politique d'emploi.
- 203 Elle s'oppose au blocage du financement public des régimes de retraite et revendique son augmentation pour assurer une vie digne aux retraité-es.
- 204 Elle dénonce le discours politique qui fait de la retraite une "allocation" qui serait soumise aux aléas de la politique budgétaire, de la conjoncture économique et deviendrait une variable d'ajustement des finances publiques, comme l'illustre aujourd'hui la politique d'indexation des pensions.

205

206

Partie III. Pour les droits des peuples et les libertés publiques

207

208

III.1 Droits Humains Fondamentaux

209

III.1.1 Égalité des droits, lutte contre les discriminations et les violences

210

III.1.1.a Lutte contre toutes les formes de racisme

214 La parole raciste se banalise, prenant pour cibles privilégiées les migrant-es et/ou les musulman-es. La FSU condamne toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses. Elle s'alarme de la recrudescence des actes antisémites qu'elle dénonce fermement, et refuse leur instrumentalisation qui vise à amalgamer antisionisme et antisémitisme. La FSU rappelle que le racisme tue, et dénonce la complaisance médiatique, voire l'impunité, dont bénéficient les promoteurs de thèses racistes et mortifères, dont celles du « grand remplacement ».

215 Le racisme n'est pas du seul fait de partis particulièrement xénophobes ; il est structurel, en partie lié au post-colonialisme, et se manifeste par un double système de discriminations / privilèges. C'est également une disposition discriminatoire qui exclut les étranger-es du droit de vote. La FSU est favorable au droit de vote des étranger-es aux élections locales. Aujourd'hui la question de son soutien à l'extension de ce droit à toutes les élections se pose.

216 Les personnes racisées subissent parfois des discriminations croisées, les femmes sont en particulier les premières victimes de l'islamophobie, construction idéologique et politique issue de l'extrême droite. La FSU prendra en compte la dimension intersectionnelle dans sa réflexion et ses actions contre les discriminations.

217 Pour contribuer à déconstruire ce système, il est important que l'éducation à l'égalité se préoccupe aussi des questions liées à la « race », qui n'est pas une donnée biologique mais une construction sociale, et qu'elle fasse la promotion de la société multiculturelle, en rappelant notamment la contribution indéniable des migrant-es à la richesse de notre pays.

218 La FSU mettra en place des formations pour outiller ses militant-es afin de mieux comprendre la mécanique raciste et les représentations qui la sous-tendent, pour mieux prévenir et combattre toutes les formes de racismes, et ainsi s'inscrire dans un antiracisme qui prenne en compte à la fois la dimension morale et la dimension politique de cette lutte.

219

III.1.1.b Inclusion des personnes en situation de handicap et accessibilité

221 L'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services publics est toujours largement insuffisante, faute d'investissements et de moyens nécessaires. La loi ALUR laissait présager des avancées ; mais on assiste en fait à une véritable régression : ce ne sont plus 90 % de logements neufs qui doivent être construits aux normes d'accessibilité, mais seulement 10 %. De plus la réduction des APL touche les personnes les plus fragiles.

222

La FSU demande qu'il soit garanti un niveau de vie décent aux citoyen-nes en situation de handicap. Elle réclame entre autres l'augmentation de l'allocation pour adultes handicapé-es au niveau du SMIC pour les personnes

reconnues en incapacité de travailler pour des raisons physiques, psychiques, cognitives ou mentales. Celle-ci doit être indépendante des revenus du/de la conjoint-e.

223 Au-delà des questions d'accessibilité et de revenus, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses dimensions (loisirs, études, travail...).

224

225 *III.1.1.c Travail social pour une justice sociale*

226 Tous les secteurs du travail social, public et privé non lucratif, subissent de nombreuses attaques : les politiques libérales, les lois successives ainsi que les projets régressifs du gouvernement poursuivent la destruction du lien social et des solidarités en réduisant les moyens alloués aux services sociaux et médico-sociaux. Les travailleurs sociaux dénoncent les injonctions paradoxales auxquelles ils/elles sont soumis : répondre, sans moyens suffisants ni politiques adaptées, aux besoins des populations et à la protection des publics vulnérables. Les usager-es, premières victimes du système libéral, voient l'accès à leurs droits de moins en moins garanti.

227 Le choix des pouvoirs publics d'introduire des financements privés dans les secteurs du travail social par le biais des contrats d'Impact social, pour pallier les coupes budgétaires, témoigne d'une démarche de marchandisation assumée alors même que l'action sociale et la logique de profit sont antinomiques. Les appels d'offres, mise en concurrence des associations, privilégient le moins-disant social au détriment de l'intérêt des usager-es et de la qualification des professionnel·les assurant les missions.

228 La FSU défend un travail social visant à l'émancipation des personnes et à l'accès aux droits sociaux fondamentaux pour toutes et tous. Elle affirme son engagement auprès des populations en besoin d'aide et d'accompagnement et sa solidarité avec les plus vulnérables, particulièrement fragilisés-es par les politiques austéritaires, et défend le maintien d'un réel service public de l'action sociale.

229

230 *III.1.1.d Enjeux LGBTI*

231 Six ans après la loi ouvrant le mariage à tous les couples, les mentalités ont évolué favorablement à l'égalité des droits. Toutefois de violentes agressions LGBTphobes se produisent régulièrement, et des discriminations et des inégalités demeurent, notamment concernant la parentalité. Les couples de lesbiennes et les femmes célibataires n'ont toujours pas accès à la PMA. Des mouvances réactionnaires continuent à mobiliser leurs troupes pour parasiter les débats sur la bioéthique et poursuivent leurs offensives dans la sphère scolaire, contre l'éducation à l'égalité et à la sexualité.

232 Avec le collectif « éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire », la FSU revendique que la campagne du MEN contre l'homophobie se décline également en primaire. Elle demande que les choix des jeunes trans concernant leur prénom et leur pronom d'usage soient respectés par les administrations. Il est urgent de stopper les mutilations qu'on fait subir aux enfants intersexes pour les assigner arbitrairement à un sexe dès leur plus jeune âge. Le don du sang ne doit pas exclure les personnes en raison de leur orientation sexuelle, la FSU dénonce cette discrimination.

233

234 **III.1.1.5 Droit des enfants**

235 La France, pourtant signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dont on célèbre les 30 ans cette année, continue de bafouer les droits des enfants du fait de politiques publiques insuffisamment protectrices, voire discriminatoires, pouvant porter atteinte à leurs conditions de vie. Ces politiques sont régulièrement dénoncées notamment dans les rapports du Défenseur Des Droits (DDD).

236 Les conséquences sont désastreuses : 3 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté (1 sur 5) et 30 000 sont sans domicile fixe. Certains territoires sont sacrifiés (Guyane, Mayotte, Seine-Saint-Denis...). Les moyens versés par l'État aux départements pour assurer ses missions d'aide sociale à l'enfance sont nettement insuffisants et la situation de certains territoires est dégradée, voire catastrophique.

237 Environ 80 % des enfants vivant en bidonvilles et en squats ne sont pas scolarisés, mais c'est aussi le cas d'enfants vivant en habitat précaire, en hébergement d'urgence, voire dans la rue.

238 D'autres projets se profilent, de nature à stigmatiser et mettre en danger les enfants les plus démunis, tel le plan contre les violences scolaires qui supprimerait les allocations familiales en réponse à des comportements d'élèves « hautement perturbateurs ou violents ».

239 La FSU s'oppose à toutes ces mesures discriminatoires. Elle exige une véritable politique de lutte contre l'exclusion,

240 la pauvreté et le mal-logement. Elle revendique des moyens conséquents à la hauteur de la nécessaire prévention pour garantir une réelle protection des enfants en danger, et agira pour qu'elles/ils soient mieux pris en considération en tant qu'acteurs et sujets de droits. Elle défend la garantie de l'accès à l'éducation à tous les enfants, ce qui est encore loin d'être le cas. Elle s'engage dans la lutte contre les inégalités d'accès aux apprentissages, aux savoirs et à la culture.

241

242 *Justice des mineur-es* : Alors que la délinquance juvénile n'a pas augmenté depuis 15 ans, le nombre d'adolescent-es enfermés n'a jamais été aussi élevé. Loin de lutter contre cette inquiétante augmentation, le gouvernement a fait adopter la création de 20 centres fermés supplémentaires. La Garde des Sceaux a également obtenu une habilitation à réformer la justice des enfants par voie d'ordonnances.

243 La FSU revendique le retour du principe de l'éducatif sur le répressif et le redéploiement des moyens substantiels dédiés à l'enfermement vers la protection de l'enfance dans son ensemble, dont les services éducatifs de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement. Elle rappelle qu'un enfant délinquant est avant tout un enfant en danger.

244

245 *Jeunes majeur-es*

246 La proposition de loi portant sur l'Aide Sociale à l'Enfance exclut du nouveau dispositif un nombre considérable de jeunes, en les empêchant de bénéficier d'une prise en charge après leurs 18 ans. Plutôt que de garantir des droits protecteurs pour ces jeunes, un amendement du gouvernement met fin aux Accueils Provisoires Jeunes Majeur-es, ce qui va aggraver leur situation et annihiler toutes possibilités de bénéficier d'un accompagnement réel et sécurisant. La FSU exige au contraire le renforcement et la prorogation du dispositif des APJM, quelles que soient les raisons et la durée de leur placement, antérieur à leur majorité.

247

248

249 **III.1.2 Migrant-es**

250 *Un droit spécialement menacé : le droit à migrer*

251 Des millions de personnes fuient leur pays, poussées à l'exode par les conflits armés qui persistent, les persécutions, les dictatures, mais également par la pauvreté ou par les catastrophes climatiques. Face aux migrations, les états européens ont choisi la logique d'une Europe forteresse, au détriment des droits humains fondamentaux. Celles et ceux qui parviennent à entrer dans ces pays, dont des milliers de mineur-es et jeunes majeur-es isolé-es, subissent contrôles, humiliations, violences, démantèlement de camps, privation des besoins élémentaires... Pour la FSU, c'est inacceptable !

252

253 *III.1.2.a Libre-échange et migration*

254 Depuis les années 2010, l'Union Européenne négocie avec l'Afrique sub-saharienne des « Accords de Partenariat Économique » qui visent en particulier à réduire les droits de douane, encore importants en Afrique. Les conséquences prévisibles sont une baisse des ressources des États et une destruction des secteurs économiques locaux non compétitifs face aux importations européennes, notamment l'agriculture, avec un risque pour la sécurité alimentaire. Ces risques ne peuvent qu'accroître le nombre de candidat-es à l'émigration. Avec la Tunisie, l'UE négocie un accord de ce type, qui en plus prévoit une procédure de réadmission, consistant à renvoyer vers la Tunisie des personnes ayant transité par ce pays avant d'arriver en Europe. Le Maroc est également concerné. La FSU demande une politique de coopération avec l'Afrique respectueuse d'un développement local selon des voies librement choisies et ne sous-traitant pas à l'Afrique du Nord la fermeture de nos frontières aux migrant-es.

255

256 *III.1.2.b Politique européenne de traitement des migrations*

257 Les États européens ont cadenassé les frontières, allant jusqu'à en externaliser le contrôle à des pays comme la Tunisie, la Turquie ou la Libye. La FSU dénonce les accords indignes passés avec ces pays pour limiter l'arrivée de migrant-es, alors que les camps libyens sont le théâtre de toutes sortes d'exactions, racket, torture, viols, esclavage, assassinats...

258 Ces politiques migratoires débouchent sur des violations graves des droits : « droit de circuler librement et de choisir sa résidence » définis dans l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits Humains, droit d'asile, et mettent en danger la vie des personnes migrantes. En effet, les mesures dissuasives et répressives ont pour résultat de dizaines de milliers de morts sur les routes de l'exil. Au lieu de consacrer des sommes considérables au contrôle, à

l'enfermement et aux expulsions des migrant-es, l'Europe et ses États membres doivent résoudre la crise de l'accueil en se donnant les moyens d'une inclusion sociale réussie.

259 Des citoyen·nes solidaires s'engagent au quotidien pour accueillir et secourir des migrant-es, mais sont parfois poursuivi·es en justice. La FSU continue de revendiquer liberté et relâche pour tou·tes les solidaires. Elle participe à différents cadres unitaires (États Généraux des Migrations, RESF...) dont les actions articulent les dimensions politiques et humanitaires.

260

261 *III.1.2.c Loi Asile et changement du CESEDA*

262 La loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » a été votée à l'automne 2018. Derrière une dénomination hypocrite, elle a pour conséquence l'aggravation des situations : multiplication de procédures accélérées, prolongation de la rétention à 90 jours pour les expulsables et de la retenue administrative pour vérification du droit au séjour. Pour l'essentiel, ces mesures visent à justifier une distinction illégitime entre « bon·nes » et « mauvais-es migrant-es », à durcir le tri entre les deux, et à restreindre le droit d'asile. Cette loi remet aussi en cause le principe de l'hébergement inconditionnel dans les centres d'hébergement d'urgence, fragilise la situation de nombre d'enfants né·es de père ou de mère étranger·e, et permet le maintien d'enfants en rétention. Elle instaure à Mayotte un droit d'exception, grave entorse au droit du sol. La FSU dénonce ce texte qui dégrade encore la situation des personnes étrangères.

263

264 *III.1.2.d Jeunes isolé·es étranger·es*

265 Après avoir vécu un long parcours rempli de dangers, elles et ils sont confronté·es à d'autres difficultés : obtenir un hébergement, de quoi se nourrir, accéder aux soins, à la scolarité, bénéficier d'un·e représentant·e légal·e (tutelle ou administrateur/administratrice ad-hoc), d'un accompagnement éducatif et social...

266 L'ASE est dans l'incapacité de les prendre en charge décemment, notamment faute de moyens suffisants. S'appliquant à un tri cynique entre mineur·es et majeur·es, une part importante des conseils départementaux bafoue la présomption de minorité et ses missions premières de protection ce qui instaure une inéquité de traitement et une discrimination évidente à l'encontre de ces jeunes.

267 La FSU, avec le collectif JU-JIE, dénonce le décret d'application de la Loi Asile Immigration qui instaure un fichier biométrique permettant aux départements, en lien avec la Préfecture, de remettre en cause plus facilement encore la minorité de ces enfants et de faciliter leur expulsion. Un·e jeune déclaré·e non mineur·e dans un département pourrait se voir immédiatement notifier une obligation de quitter le territoire (OQTF).

268 Ces dispositions s'exonèrent de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, en considérant ces mineur·es comme des étranger·es avant tout et non plus comme des enfants en danger. La FSU exige le retrait de ce fichier au profit d'une réelle politique d'accueil, de mise à l'abri immédiate et de protection de ces enfants en danger.

269

270 *III.1.2.e Roms*

271 Les Roms ne constituent pas un groupe unifié à l'échelle de l'Europe : ils sont de nationalités et de religions différentes et correspondent à des périodes d'arrivée plus ou moins anciennes. Venu·es de Roumanie et de Bulgarie depuis les années 1980, les Roms migrant-es se retrouvent souvent obligé·es d'habiter en bidonville en France, essentiellement en raison d'une réelle discrimination dans l'accès à l'habitat. Ces campements sont déclarés illicites et font l'objet de démantèlements réguliers, et la plupart des expulsions a lieu sans proposition de relogement. Pourtant Européen·nes à part entière depuis 2007, ils-elles ont fait l'objet de mesures restrictives les excluant d'une bonne part du marché du travail jusqu'en 2014. Ces discriminations ont de graves conséquences sur la façon dont les Roms sont perçu·es, conséquences qui peuvent aller jusqu'à des menaces de mort et des agressions physiques. La FSU exige le respect des droits fondamentaux pour les Roms comme pour tous les humains.

272

273 **III.2 Libertés publiques et exigences démocratiques**

274 **III.2.1 D'autres institutions pour plus de démocratie**

275 La démocratie française est en panne. La Ve République porte en elle un exécutif fort, et elle a dérivé vers un présidentielisme de plus en plus prégnant. L'organisation des pouvoirs de 1958 ne correspond pas aux besoins démocratiques actuels et montre d'ores-et-déjà toute sa nocivité ; de surcroît elle offre des potentialités encore plus inquiétantes à tout courant politique autoritaire. La FSU doit engager une réflexion de fond sur la démocratisation des institutions.

276

277

278 **III.2.2 Liberté d'expression, de presse et de manifestation**

279 Les libertés d'expression et de manifestations sont des libertés fondamentales. Si des limites légales (face au racisme, à l'apologie du terrorisme...) sont nécessaires, elles doivent permettre le libre exercice de la critique.

280 La FSU réaffirme son attachement aux lois qui garantissent la liberté de presse et le secret des sources, et au principe d'un financement public qui favorise l'indépendance et le pluralisme. Elle s'élève contre les atteintes que représentent les perquisitions à l'encontre des organes de presse, et contre toutes les entraves au travail des journalistes (convocations et poursuites judiciaires sous des prétextes fallacieux). La loi sur le secret des affaires expose à des sanctions pénales toute personne, y compris les journalistes et les lanceurs et lanceuses d'alerte, qui rendrait publiques des informations sur des entreprises (pratiques fiscales, relatives à la santé publique, à la protection de l'environnement ou à la santé des consommateurs et consommatrices). La FSU demande l'abrogation de cette loi contraire à la liberté d'informer et d'être informé·e.

281

282 Le contexte sécuritaire a servi de prétexte pour museler la contestation et saper la liberté de manifestation. La FSU réaffirme sa totale opposition à la loi dite « anti casseurs » qui, après l'intégration des mesures de l'état d'urgence dans le droit commun, vise à entraver, une nouvelle fois, cette liberté : interdictions de manifestation, fouilles systématiques, contraventions diverses... Elle participe activement aux initiatives unitaires qui combattent le recul de ces libertés.

283

284 **III.2.3 Répression du mouvement social**

285 L'expression d'une contestation du pouvoir est fortement judiciairisée et criminalisée et on assiste à des arrestations de militant·es de nombreuses causes : citoyen·nes solidaires, écologistes interpellé·es pour des décrochages de portraits présidentiels, militant·es en lutte dans des ZAD, syndicalistes. La FSU s'inquiète très fortement des dérives et rappelle que seule une vraie réponse sociale et politique permettra de sortir des crises. Elle apportera son soutien aux militant·es poursuivi·es abusivement dans le cadre des mobilisations sociales. Elle dénonce également le fichage des manifestant·es blessé·es. La FSU poursuit sa participation au Collectif unitaire pour les libertés publiques, et appelle à la création avec d'autres forces d'un observatoire national des libertés publiques ; parallèlement elle envisage des démarches de type enquêtes parlementaires.

286

287 **III.2.4 Violences policières**

288 En parallèle de la surenchère législative qui fait reculer les libertés fondamentales, une nouvelle stratégie de tension, au contact des manifestant·es y compris mineur·es et pacifiques, s'est mise en place. Les quartiers populaires ont été les premières victimes de ces pratiques. La volonté d'empêcher toute expression de la contestation sociale est flagrante. Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette gestion violente du maintien de l'ordre, qui induit l'escalade de la violence et qui au final dissuade de manifester. L'utilisation massive et systématique d'armes, qui engendre des blessures graves et des mutilations, se poursuit, ainsi que le recours à des pratiques jusque-là proscrites (voltigeurs, chiens démuselés...). Les victimes se comptent par centaines et les auteurs et autrices ne sont pratiquement jamais condamné·es, ni même poursuivi·es.

289 Le gouvernement doit abandonner sa politique répressive qui fait l'objet de condamnations internationales, notamment de la part de l'ONU, et garantir réellement le droit à manifester en toute sécurité dans le pays. La FSU rappelle sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes et participe aux initiatives unitaires contre les violences policières. Elle demande la création d'un organisme de contrôle de la police, indépendant du pouvoir exécutif.

290

291 **III.2.5 Réforme de la justice et politique pénale**

292 Faisant fi du mouvement social de l'ensemble des professionnel·les de la Justice, le gouvernement a passé en force son projet de réforme. Celle-ci consacre la disparition des tribunaux d'instance, seule véritable justice de proximité, la multiplication des visio-audiences, la dématérialisation d'un certain nombre d'actes, la privatisation de pans du service public, sans garantie sur la protection des données personnelles. Cette réforme renforcera inévitablement les inéquités de traitement devant la Justice.

293 Sur le plan pénal, le gouvernement consacre un volet financier conséquent aux lieux d'enfermement, dont la création de 15000 places de prisons, ce qui n'endiguerait en rien la surpopulation carcérale actuelle. Parallèlement, la loi qui prétend réduire le recours à l'enfermement renforce en fait la place de l'emprisonnement en réduisant les possibilités d'aménagement, en facilitant le prononcé de mandats de dépôt, en créant une peine de détention à domicile sous surveillance électronique réduite à un pistage sans accompagnement, l'enterrement de la contrainte pénale. Enfin, cette loi donne habilitation à la Garde des Sceaux pour rédiger un code pénal des mineur.es.

294 La FSU n'est pas opposée à une clarification de l'Ordonnance du 2 février 1945 qui régit actuellement la Justice des enfants, en raison des multiples modifications qu'elle a subies. Elle s'oppose en revanche à une codification qui ne porterait que sur l'aspect pénal de cette justice en stigmatisant l'enfant sur ses agissements plutôt que prendre en compte sa personnalité et sa problématique.

295 La FSU défend une justice de qualité, accessible, égale pour toutes et tous, protectrice des libertés et émancipatrice.
296 Elle dénonce les politiques à l'œuvre qui accentuent les inégalités au détriment des pauvres et des victimes du racisme.

297

298 **III.2.6 Protection des données**

299 Le développement exponentiel des données numérisées, leur utilisation à des fins de fichage ou de profilage commercial et leur interconnexion présentent un danger difficilement quantifiable mais bien réel. La FSU se prononce pour le développement de solutions alternatives dans les administrations : abandon de la sous-traitance, mise en place de serveurs internes décentralisés, promotion de logiciels garantissant la confidentialité (« privacy by design »).

300 Par ailleurs la FSU demande à ce que soient abandonnés tous les accords liant les administrations aux GAFAM et que soit promu l'usage d'outils libres et collaboratifs.

301

302 **III.2.7 Consommation de stupéfiants, libertés et santé publique**

303 La France maintient une politique extrêmement répressive de l'usage du cannabis : elle est pourtant le pays d'Europe le plus touché par la consommation de stupéfiants chez les jeunes. Cette problématique est à la croisée des enjeux de santé publique et de réduction de la criminalité. Au contraire de la démarche répressive, la légalisation de l'usage du cannabis et la réglementation de sa vente, incluant la protection des mineur.es, pourraient constituer une solution et doivent être mises en débat. A minima, il est nécessaire de légaliser son usage thérapeutique.

304

305

306 **III.3 Pour les droits des peuples, questions Internationales**

307 **III.3.1 Des droits des peuples à réaffirmer**

308 L'accaparement des terres par des puissances impérialistes et des firmes transnationales met en danger le droit à la souveraineté alimentaire. La négation des identités particulières fait reculer le droit à l'autodétermination, ce qui constitue une atteinte aux droits des peuples.

309 La FSU réaffirme son attachement sans faille au libre-exercice de ces droits à travers le monde.

310

311 **III.3.2 Éducation à la paix**

312 La France fait partie des plus grands producteurs et vendeurs d'armes de la planète. Certaines de ces armes se retrouvent sur des conflits extrêmement meurtriers tels que le Yémen. La FSU promeut une politique de paix entre les peuples et les États, et un règlement pacifique des conflits, facteur de justice. Elle demande une cessation progressive de la production et de la vente d'armes, et la reconversion de toute cette industrie et de ses emplois vers d'autres fins comme les énergies renouvelables. La question de l'abolition de l'armée à plus ou moins long terme ne doit pas être taboue.

313 Consciente que la paix se construit dans un temps long, la FSU soutient les initiatives et les collectifs qui la promeuvent aussi bien dans le champ éducatif que politique.

314

315 **III.3.3 Palestine**

316 La confirmation d'une orientation politique d'extrême-droite nationaliste et suprémaciste en Israël et la présence de Trump au pouvoir aux États-Unis rendent encore plus lointaine la perspective de la fin de la guerre menée par le gouvernement israélien. A l'heure actuelle la poursuite de la colonisation, les violations quotidiennes des droits humains et l'apartheid dont sont victimes les Palestiniens rendent encore plus illusoire la solution de deux États. La FSU prend une part active aux campagnes de soutien à la juste lutte du peuple palestinien et notamment à celles initiées par la société civile palestinienne ou par la minorité pacifiste israélienne.

317 La FSU ne se reconnaît par ailleurs aucunement dans le projet colonial sioniste. Elle refuse l'instrumentalisation de l'antisionisme à des fins politiciennes pour faire taire les critiques de la politique israélienne. Elle se prononce pour des sanctions contre l'État d'Israël tant qu'il ne respectera pas le droit international.

318

319 III.3.4 Focus spécifiques

320 III.3.4.a Françafrique et néocolonialisme

321 La politique étrangère française porte encore les stigmates de son passé colonial. Loin d'avoir abandonné l'idée d'une sphère d'influence, la France soutient certains régimes dictatoriaux et n'hésite pas à intervenir militairement pour les maintenir au pouvoir. Ce néocolonialisme revêt divers aspects : militaires mais aussi économique, culturel, monétaire ou encore de « soft power » via la Francophonie institutionnelle notamment.

322 La FSU est attachée au principe de non ingérence dans les affaires des États. Elle dénonce toute politique étrangère, particulièrement en Afrique, qui ne soit guidée que par la protection des intérêts du capitalisme français au détriment des populations sur place et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

323

324 III.3.4.b Turquie, Algérie, Soudan...

325

326

327 **Zoom : Lutter syndicalement contre l'extrême droite**

328 En Europe comme dans plusieurs régions du monde (États-Unis, Brésil...), des mouvements d'extrême-droite et/ou nationalistes montent en puissance, proposant des solutions dangereuses basées sur le repli sur soi, l'exaltation de l'identité nationale, la dramatisation des effets des migrations et la diabolisation des personnes migrantes et immigrées, la remise en cause des institutions internationales... Certains parviennent au pouvoir, seuls ou au sein d'alliances.

329 En France aussi, les idées de l'extrême droite continuent à diffuser dans l'opinion, parallèlement à la progression du Rassemblement National (ex-FN) dans les urnes, parti politique dont le programme est cimenté idéologiquement par le racisme et la « préférence nationale » et s'inscrivant dans une filiation directe avec le fascisme. Les offensives réactionnaires se multiplient sur différents terrains : attaques contre l'école publique, déni des droits des minorités ethniques ou sexuelles, actions haineuses des Identitaires pour contrer l'arrivée de migrant·es au Col de l'Échelle ou en Méditerranée, agressions de militant·es politiques ou antifascistes, complotisme et confusionnisme sur internet... Plusieurs villes ont vu s'implanter un « Bastion social » ou d'autres groupuscules qui prétendent faire œuvre caritative sur la base de la préférence nationale. Et d'autres partis politiques, au prétexte de lutter contre l'extrême droite, concourent à en banaliser les idées, notamment autour de la défiance vis-à-vis des migrant·es, ou de l'instrumentalisation de la laïcité à des fins islamophobes.

330 Il est urgent que le mouvement syndical renforce son opposition aux politiques libérales et néocoloniales qui ont légitimé les idées d'extrême droite, qui aggravent les inégalités, et qu'il continue à promouvoir des alternatives économiques, démocratiques, sociales, écologiques pour reconstruire l'espoir dans le progrès social et stopper la montée de l'extrême-droite. Il doit mettre l'accent sur ce qui fait ses fondamentaux, notamment la solidarité internationale et l'égalité des droits.

331 La FSU poursuivra le travail accompli au sein de l'intersyndicale « Uni·es contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques » et avec VISA (campagnes, formations, rencontres...) pour démonter l'imposture sociale de l'extrême droite. Elle réfléchira à l'articulation de ce combat avec la lutte antiraciste, comme avec les luttes féministes, ainsi qu'à un travail en profondeur visant à contrer le confusionnisme, propice à la diffusion des idées et mensonges des extrêmes droites.

332

333

- 334 Les affaires Baupin, Weinstein et autres, la vague #metoo ont libéré la parole des femmes et la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes semble faire l'objet d'une prise de conscience. Pourtant les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde s'amplifient et l'éradication des violences faites aux femmes et l'égalité femmes/hommes sont loin d'être acquises. Les violences faites aux femmes restent très élevées. En France, une femme sur trois fait l'objet de violences physiques et/ou sexuelles et le taux de féminicide n'a jamais été aussi élevé, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint toutes les 60h. Face à cela, les femmes se mobilisent, des milliers ont manifesté partout dans le monde en particulier en Amérique Latine où le mouvement « Ni Una De Menos » a démarré.
- 335 En France, les réformes imposées à marche forcée auront des impacts encore plus négatifs sur les femmes. La réforme des retraites va amplifier les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes au niveau des salaires. La loi Fonction Publique, par le recours accru aux contrats, va générer plus d'emplois précaires alors même que ce sont les femmes qui sont les plus impactées par ces emplois subis. L'instauration d'une part au mérite dans les salaires nécessite du temps pour du travail supplémentaire et du temps pour le valoriser. Or, le temps des femmes et celui des hommes restent très différenciés du fait de la prise en charge du travail domestique toujours fortement impartie aux femmes. La fusion prévue des CT et des CHSCT affaiblira la lutte contre les injustices, les violences et les risques psychosociaux subis par les femmes. Enfin, la volonté d'imposer la mobilité à l'ensemble des fonctionnaires sera plus contraignante pour les femmes souvent en charge des enfants et des ascendants.
- 336 Alors que l'égalité est affichée comme une grande cause nationale, le ministre de l'Éducation propose une loi abusivement nommée « L'École de la confiance » où rien n'est dit sur l'égalité entre les agent-es, entre les filles et les garçons, et aucune mesure n'est envisagée contre les violences ! Pour la FSU, Égalité et Liberté ne sont pas des slogans mais des principes qui doivent se concrétiser. La FSU combat partout les violences sexistes, et met en place des outils internes de prévention, de formation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail notamment.
- 337 Obtenir l'égalité professionnelle implique des mesures fortes. La lutte contre les stéréotypes de genre et contre les violences faites aux femmes et aux filles doit bénéficier de moyens dédiés pour former l'ensemble des personnels. La FSU sera très vigilante pour que le protocole Égalité dans la fonction publique soit décliné à tous les niveaux. Des moyens doivent être fléchés pour que les mesures adoptées deviennent effectives.
- 338 Afin de garantir l'intégrité des femmes, la FSU demande aussi un accès à la contraception et à l'IVG garanti dans les faits, l'instauration d'une loi cadre et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail notamment. Les associations locales d'accueil, d'écoute, d'hébergement et d'accompagnement des femmes doivent avoir les moyens de fonctionner. Alors qu'il existe déjà une clause de conscience générale à tout-e-s les médecins, la loi prévoit une clause de conscience spécifique sur l'avortement. L'IVG est donc injustement considérée comme un acte médical à part. Nous ne sommes plus en 1975 où il a fallu arracher le droit à l'avortement par une lutte acharnée. L'IVG, malgré les nombreux obstacles dressés, est devenue une pratique courante et très largement acceptée. Il est donc largement temps de supprimer cette double clause de conscience spécifique d'un autre âge, tout en maintenant l'obligation de communiquer le nom d'autres praticien·nes pouvant effectuer l'intervention en cas de refus du/de la praticien·ne.